

## 3 - COORDONNER L'OFFRE ET APPUYER LES ACTEURS

### 3.1 - Faciliter la lisibilité, l'accessibilité et le maillage territorial des offres et services pour les enfants et les jeunes

#### EJ 3.1.3 - ÉLABORER UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL ET MÉTROPOLITAIN

##### DIAGNOSTIC

Les éléments de diagnostic ayant permis l'élaboration de ce premier schéma permettent de dresser un état des lieux pertinent mais partiel. Il est souhaité que celui-ci soit enrichi des données complémentaires que produiront les institutions et acteurs du secteur. Ils permettront de prendre en compte les évolutions et la richesse des logiques d'interventions existantes dans le cadre notamment de la mise en place d'un Observatoire enfance et jeunesse partagé.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Les acteurs et services intervenant auprès du public enfance-jeunesse sont nombreux, variés et parfois spécialisés. Cette offre de services n'est pas connue au niveau départemental et métropolitain des institutions ou des familles. Afin de favoriser l'interconnaissance et une dynamique partenariale, il est proposé de mettre en place un diagnostic enfance-jeunesse à l'échelle du Conseil Départemental et de la Métropole de Lyon, qui pourra se décliner localement. La réalisation de ces travaux vise la mise en cohérence des interventions et permettra de faire évoluer les services en fonction des priorités repérées et partagées. Ces travaux permettront également de repérer les territoires peu pourvus en offre enfance-jeunesse.

Ce diagnostic devra permettre de recenser l'offre de services en matière de loisirs, de culture, de sport et de prévention mais aussi les dispositifs spécifiques existants, tels que chèques sport, chèques culture ou Pass'jeunes, sur chaque territoire à partir de critères sélectionnés par les membres de la Commission Enfance-Jeunesse.

Le diagnostic territorial enfance-jeunesse consiste à évaluer le contexte local et à mettre en relief les points forts et les axes d'amélioration de la commune en matière d'offres dédiées à l'enfance et la jeunesse.

Le diagnostic pourra s'appuyer sur des statistiques permettant de :

- Dresser le portrait de la population concernée (démographie, typologie des familles, ressources des ménages, etc.) ;
- Identifier les besoins actuels et futurs de la population ;
- Étudier les solutions existantes (nombre de structures dédiées à l'enfance et à la jeunesse, localisations, problématiques rencontrées, etc.) ;
- Développer des partenariats.

En combinant l'utilisation de données statistiques à des temps de concertation, ce diagnostic est l'occasion d'identifier les leviers pour ajuster au mieux l'offre aux besoins.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

➔ Concerne les services à destination des enfants et adolescents au niveau départemental et métropolitain, déclinés au niveau local.

Les éléments de diagnostic doivent permettre aux élus de piloter une politique enfance-jeunesse co-construite, adaptée aux besoins du territoire dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (CTG).

##### PILOTAGE / COORDINATION

➔ Commission Enfance-Jeunesse et leurs représentants locaux

##### ◆ ACTION 1

➔ Élaborer un diagnostic partagé au niveau départemental et métropolitain pour repérer les territoires prioritaires.

Ce diagnostic partagé se fera sur la base des données de l'Observatoire enfance-jeunesse (EJ 3.1.2) et via des instances de concertation régulières avec les acteurs mobilisés dans la gouvernance du Schéma des Services aux Familles volet Enfance-Jeunesse.

## 3 - COORDONNER L'OFFRE ET APPUYER LES ACTEURS

### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Partenaires du Schéma des Services aux Familles, collectivités et acteurs impliqués sur les politiques de l'enfance-jeunesse
- ➔ Bureaux d'études - élus, acteurs locaux et coordonnateurs jeunesse – Ville de Lyon et partenaires des territoires ayant développé un observatoire
- ➔ Éducation nationale et le Service Social en Faveur des Élèves (SSFE)

### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Mobiliser :
  - Les membres de la Commission Enfance-Jeunesse - de leurs services communication
  - Les partenaires du Schéma des Services aux Familles
  - La Région Auvergne-Rhône-Alpes et ses bases de données
  - Les acteurs du monde des sports et de la culture
  - Les acteurs locaux via les élus

Les ressources humaines dédiées devront être clairement codéfinies par les membres du Schéma des Services aux Familles afin de pouvoir être pérennes.

### ◆ ACTION 2

- ➔ Décliner ce diagnostic sur les territoires auprès des collectivités et des acteurs locaux via les Conventions Territoriales Globales (CTG) pour accompagner la structuration des politiques enfance et jeunesse sur les territoires et le développement d'offres adaptées.

Pour cela, il conviendra de mettre en place au niveau local une instance permettant de favoriser l'interconnaissance des acteurs, les échanges de pratiques et la mise en cohérence des interventions sur un même territoire, sur la base d'un diagnostic enfance-jeunesse partagé. Cette instance devra permettre également de définir ensemble les priorités d'intervention adaptées aux besoins repérés. Enfin, elle devra mobiliser les familles, les enfants et les jeunes dans ses travaux.

### ◆ ÉCHÉANCES

- ➔ Durée du Schéma des Services aux Familles (2021-2025)

### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Mise en place d'un diagnostic partagé :**
  - Nombre et profil des territoires prioritaires identifiés
- ➔ **Développement de Politiques locales enfance-jeunesse adaptées sur les territoires prioritaires et incluses dans une Convention Territoriale Globale (CTG) :**
  - Taux de couverture des habitants des territoires prioritaires par une Convention Territoriale Globale (CTG)